



Ménières, le 7 avril 2021

PV de l'assemblée communale du 7 avril 2021 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°11 du 19 mars 2021, par avis au pilier public, par tous-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont Mme Ana Pereira et M. Cédric Corminboeuf. Le nombre de personnes est de 32, la majorité absolue est fixée à 17. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 14.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2020
2. Comptes 2020
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte d'Investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des Comptes
3. Investissement pour assainissement et infrastructures
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Règlement des finances (RFin)
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Approbation
5. Informations communales
6. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2020

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. Il précise que le Chemin Pré-de-la-Cure sera refait après les vacances d'été, en septembre 2021.

M. Pierre Rey trouve qu'une réponse du Syndic était inadéquate. M. le Syndic avait proposé à une personne de l'assemblée de visiter la zone de rencontre de Cheseaux, qui fonctionne très bien. Elle fonctionne bien oui, mais à Cheseaux, pas chez nous. A Cheseaux, une route de contournement a été construite. Il dit que Ménières ne sera pas comme ça, car il y a 4 routes qui débouchent au centre du village. Il a compté les voitures sur une durée de 30 min, entre 16h30 et 17h et en a dénombré 160 sur la Route de Vesin et il y en a autant du côté de Granges, Fétigny et Sassel, ce qui représente 400 véhicules au centre du village en l'espace de 30 minutes. Ce ne sera donc pas comme à Cheseaux.

M. le Syndic lui répond que oui, la situation sera différente à Ménières.

M. Pierre Rey a relevé que les passages piétons seront supprimés. Selon lui il y aura des files de voitures, comme entre Fétigny et Payerne ou Matran aux heures de pointes. Selon lui, il sera impossible de traverser entre les files de voitures, surtout pour les personnes âgées. M. Rey dit avoir voté oui à Valtraloc, et pensait que les ingénieurs connaissaient leur domaine. Or maintenant, il se rend compte que ceux-ci font exactement ce que le Conseil communal demande, ne font pas de réflexion et n'étudient pas la situation du village.

M. le Syndic lui répond qu'il n'est pas d'accord.

M. Pierre Rey répond qu'il faut arrêter d'affabuler avec Cheseaux et qu'il faut regarder Ménières. Il dit que les réponses qui ont été données ne sont pas justes. M. Rey dit que le Conseil communal est en train de gruger l'Assemblée communale.

M. le Syndic dit que ce n'est pas le cas, qu'il s'agit du point de vue de M. Rey. Le projet final sera présenté et après le dossier ira à Fribourg pour une étude complète. Le bureau d'ingénieur ne fait pas du tout ce que le Conseil communal demande. Les réglementations ne sont pas du ressort du Conseil communal. Celui-ci a peut-être amené l'idée de la revitalisation du centre village comme dans les années 1900, car la route est venue couper ce centre.

M. le Syndic répond aux divers points des remarques de M. Rey :

Passages piétons : selon la réglementation, si nous n'avons pas un certain nombre de véhicule qui passent, lorsque la route sera refaite, le passage piéton devra être supprimé.

M. Pierre Rey répond qu'il faut arrêter de raconter des histoires. Ce que fait actuellement le Syndic, il l'a fait pendant 30 ans. Il faut monter à Fribourg et discuter avec ces gens. Effectivement, si l'on prend le nombre de véhicules sur 24 heures, il n'y en a pas autant qu'à Avry ou Rosé, mais il faut regarder aux heures de pointe. A l'heure où il a compté, les élèves arrivent avec le bus du CO et se retrouveront au milieu de ce « No man's land ».

M. le Syndic lui répond qu'il y aura des arrêts de bus et des améliorations. Il ajoute que les passages piétons seront enlevés, mais que dans une zone 20, le piéton est prioritaire sur les autres usagers. Il rappelle la question de M. Joël Robert lors de la dernière assemblée : « Est-ce que je devrai m'arrêter net à cette zone ? » et rappelle qu'il y aura des ralentissement avant la zone afin d'arriver avec une vitesse réduite au centre.

M. Pierre Rey dit qu'il faudrait faire comme à Granges, il n'y a pas de ralentisseur. Il est retourné 2 fois à Cheseaux et a constaté qu'il était seul sur cette place, car la route n'est utilisée que par les seuls villageois. Il y a une route de contournement.

M. le Syndic comprend la remarque. Il informe que des réflexions ont été faites par la Commission Valtraloc et les ingénieurs et que l'Assemblée communale a voté un montant il y a presque 2 ans pour ceci. Le Conseil communal va dans le sens de l'Assemblée et n'a pas grugé l'Assemblée comme dit précédemment.

Il propose à M. Rey d'écrire un courrier s'il est contre certains points et qu'il lui serait répondu. Le Conseil communal ne peut pas faire autre chose.

M. Pierre Rey rappelle que le rôle du Conseil communal est de préparer le dossier avec des chiffres. Le projet en cours est basé sur une commune qui a, elle, trouvé la solution avec le contournement. Les deux endroits sont différents.

M. Jael Folly informe de l'étude qui a été effectuée par des relevés routiers et dit qu'il peut dire combien de véhicules, de poids lourds, 2 roues passent à Ménières et à quel moment. Il demande à M. Rey s'il désire des chiffres.

M. Pierre Rey demande un exemple, auquel M. Folly répond.

M. le Syndic demande s'il y a d'autres questions

L'Assemblée n'a plus de question.

1.3 Approbation :

Approbation : 28 personnes; Avis contraire : 1 personne; Abstentions : 2 personnes.

Le PV du 15 décembre 2020 est approuvé.

2. Comptes 2020

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par le Syndic.

2.1. Compte de fonctionnement

M. le Syndic donne quelques précisions sur les comptes. Il informe qu'un compte « pandémie » a dû être créé à la demande du Service des communes afin de chiffrer les effets de la pandémie.

Le résultat des comptes de fonctionnement 2020 s'élève à CHF 622.54 pour un montant de charge de CHF 2'157'270.11.

Il précise que CHF 152'000.- de réserve ont été utilisés en amortissement, car en raison du passage au MCH2 (le nouveau Modèle de Comptabilité Harmonisé) en 2021, celles-ci disparaîtront. Il y a une diminution des revenus, que ce soit des impôts ou des locations de la Grande salle. Malgré ceci, il a été possible de boucler avec des comptes positifs.

M. Gérald Moret a constaté un nouveau compte « Remboursement convention café », et il ne comprend pas que le montant soit en charge et non en produit.

M. Claude Andrey explique qu'il s'agit de la convention qui avait été signée avec le restaurateur pour la braisière et le four. Vu les problèmes financiers de BCG Traiteur Sàrl, celui-ci a demandé le remboursement des montants déjà payés et une nouvelle convention a été signée dès le 01.01.2021, avec les mêmes conditions que la précédente. Un montant d'environ CHF 35'000.- avait été payé par BCG Traiter Sàrl et il lui a été remboursé CHF 30'000.-. Après consultation de la Commission financière, le Conseil communal a pris position.

M. le Syndic répond que lors de la reprise du restaurant par sa société, le four ne fonctionnait pas et il n'y avait pas de braisière. M. Béguin a demandé au Conseil communal la possibilité d'acquérir ce matériel et de faire une convention avec la Commune pour le remboursement de cet achat, par un versement mensuel de CHF 1'222.-. Les remboursements ont été faits jusqu'à CHF 36'000.- et en raison de la crise de l'année dernière, M. Béguin a demandé la possibilité de repousser la convention et que lui soit remboursé le montant déjà payé. Le Conseil communal et la Commission financière ont accepté et fait une nouvelle convention dès 2021.

M. Gérald Moret comprend donc que le montant de CHF 30'000.- a été remboursé à M. Béguin par la Commune. Il fait donc le calcul que sur l'année 2020, cela représente un montant de CHF 14'000.- environ. Il demande pourquoi il a été remboursé un montant plus élevé.

M. le Syndic répond qu'il a payé depuis 2017.

M. Gérald Moret dit que le COVID ne date que de 2020. Il ne comprend pas qu'un montant a été remboursé concernant les années précédentes. Il trouve ceci inadmissible.

M. Claude Andrey répond que le Conseil communal pensait aider et que la situation allait s'améliorer.

M. Gérald Moret peut admettre le remboursement des montants versés en 2020, mais trouve aberrant d'avoir remboursé des montants réglés les années précédentes.

M. Claude Andrey répond que des renseignements ont été pris au Service des Communes. Le Conseil communal prend note de ses remarques.

M. Grégory Blanchard tient à préciser que la braisière appartient à la Commune et que le bien est là. Soit un remboursement aura lieu, soit la Commune garde cette braisière qui est déjà sa propriété et celle-ci reste dans le restaurant. Financièrement, pour la Commune, c'est un rachat de la propriété de la braisière, utile à l'exploitation du restaurant.

M. Gérald Moret demande ce que la Commune fera de la braisière quand il n'y aura plus de restaurateur.

M. Grégory Blanchard répond que ce sera la question du restaurant en lui-même.

M. Joël Robert demande ce que représente les CHF 21'000.- mis en entretien et rénovation du Café et annexe.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de la salle du haut. Le carrelage a été remplacé par un parquet et des pierres ont recouvert les murs.

M. Joël Robert demande s'il y avait des problèmes d'infiltration au niveau des murs.

M. le Syndic lui répond par la négative. Il informe que les murs étaient blancs et que lorsqu'il a dû commencer à exploiter la salle du haut en raison des distances, celle-ci a été rénovée ainsi que la petite salle et le changement d'un robinet automatique aux wc.

M. Joël Robert demande ce que représentaient les CHF 14'000.- de l'année précédente.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de l'électricité, des moustiquaires, la porte coulissante sous le couvert et l'acoustique dans le restaurant et la petite salle.

M. Joël Robert demande les frais d'entretien effectués à la Grande salle car il y a un dépassement.

M. le Syndic lui répond que vu que la Grande salle était inutilisée pendant la covid, le Conseil communal a profité de ce laps de temps pour refaire la ventilation de la cuisine (problèmes d'humidité) et les catelles endommagées ont été changées.

M. Joël Robert demande ce que représente le montant des chemins AF qui dépasse le budget.

M. le Syndic répond qu'il s'agit du Chemin de la Malafin qui a été refait. Celui-ci avait été détruit par les orages. Cette rénovation a été payée en plein par la Commune en 2020. Comme déjà annoncé, une réflexion est en cours pour la réfection globale des chemins AF de la Commune et une subvention allant jusqu'à 52 % pourra être accordée par la Confédération et le Canton.

M. Joël Robert demande si, en cette année COVID, des gestes ont été faits en faveur des locataires car selon les comptes, tout est payé.

M. le Syndic lui répond que 2 loyers ont été offerts pour le restaurant, le montant a été ajouté dans le compte « pandémie ».

M. Joël Robert demande ce qu'il y a dans ce compte « pandémie ».

M. le Syndic informe que c'est le matériel désinfectant, les masques, des protections pour les écoles et des heures de nettoyages, qui représentent un total de CHF 9'276.05.

M. Pierre Perroud dit que cela a été une année difficile en raison de la pandémie et qu'il y a eu beaucoup de questions concernant le restaurant.

A chaque fois, le Conseil communal a espéré pouvoir maintenir le restaurant ouvert en donnant de l'aide, mais le réouverture n'a été que reculée. Le Conseil communal désire garder ce lieu de rencontre au village.

M. Luc Corminboeuf dit qu'il a des difficultés à comprendre le poste de CHF 30'000.- pour la convention. Il comprend bien la situation et le fait que M. le Syndic a la double casquette de restaurateur et de Syndic et trouve que, à l'égard de l'Assemblée, quelque chose n'est pas clair. Un mot avait été ajouté dans le journal, qui présageait cette décision. A l'origine de ça, en 2017, l'Assemblée communale avait dû voter pour cet achat pour le four et la braisière, en précisant que cela serait remboursé par une convention et, maintenant, le Conseil communal décide tout seul de rembourser la convention, avec l'aval de la Commission financière. Il trouve que le Conseil communal n'est pas clair. Il croit comprendre qu'il s'agit d'un remboursement différé et finalement c'est un achat définitif à faire par la Commune. Il demande au Conseil communal de dire les choses comme elles sont, de cette manière l'Assemblée communale sera en mesure d'accepter ou non

M. le Syndic répond que c'est assez clair, qu'à la base, l'Assemblée a voté un montant de CHF 47'000.- pour l'achat et que ce montant serait remboursé par le restaurateur car il utilise ces machines pas seulement pour le restaurant, mais aussi pour son activité de traiteur. Il trouvait normal, comme il réalise aussi un bénéfice dans cette activité hors du restaurant, que ce ne soit pas aux citoyens de payer ces outils de travail. Il explique qu'au début de l'année 2020, il s'est trouvé en manque de liquidités et a demandé la possibilité du remboursement du montant déjà payés et faire une convention quand les temps iront mieux, ce qui a été fait. M. le Syndic pensait que ça n'allait fermer qu'une fois, et pas presque 6 mois.

M. Luc Corminboeuf demande, si ce n'est qu'un ajournement, un report, cela ne devrait pas finir en perte.

M. le Syndic lui répond que l'argent lui a été redonné, c'est pourquoi cela apparaît dans le charges pour la Commune. La Commune a fait la banque

M. Luc Corminboeuf comprend qu'il reste donc avec une dette, qu'il s'engage à continuer de rembourser.

M. le Syndic lui répond que tant que le restaurant, que BCG Traiteur Sàrl est là, oui. Il ajoute que, comme M. Blanchard l'a précisé, s'il arrête de payer, la Commune reste propriétaire de ces appareils pour la revente ou pour un autre

M. Joël Robert dit qu'il faut être clair et ne pas tourner autour du pot : la commune a fait la banque pour la société BCG Traiteur Sàrl.

M. Grégory Blanchard répond que ce n'est pas une banque à fonds perdus, c'est comme une hypothèque, que les appareils sont en gage. Il dit que la Commission financière était d'accord en raison de cette garantie. Le risque de la Commune est limité. La Commission financière a toujours été très claire et ne voulait pas de prêt à fonds perdus.

Tout le monde est d'accord qu'il s'agit d'une situation extraordinaire et difficile. Un geste a été fait par rapport aux loyers. Le Conseil fédéral avait préconisé d'octroyer des aides pour les loyers. Mais aucune aide à fonds perdus n'a été faite, notamment pour la raison que d'autres entreprises de la Commune ont elles aussi souffert de la pandémie et que ce ne serait pas juste vis-à-vis de celles-ci.

M. le Syndic demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas.

2.2. Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière, annonce le préavis positif de l'organe de révision Fidustrust Révision SA, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2020.

M. le Syndic remercie la Commission financière.

M. le Syndic demande si l'assemblée désire la lecture du rapport de la fiduciaire Fidustrust Révision SA à Fribourg. Ce n'est pas le cas.

2.3. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2020.

Approbation : 17 personnes ; avis contraires : 9 personnes ; Abstention : 1 personne.

Il remercie l'Assemblée pour la confiance donnée.

Mlle Aurore Moret quitte la salle. La majorité absolue est ramenée à 16 personnes.

3. Investissement pour assainissement et infrastructures

3.1. Présentation

M. le Syndic informe que l'Auberge souffre du trafic au centre du village. Il montre des photos des fissures sur le bâtiment. La route sera refaite dans les 2 prochaines années. Il dit que de l'eau coule dans les fondations et que la route a été construite en une pièce avec le bâtiment. Afin d'éviter plus de dégâts, il faudrait isoler le bâtiment de la route, raison pour laquelle ce montant est mis en investissement.

Cela évitera un affaissement lors de la réfection de la route. Un collaborateur de CFA Ingénieurs Conseils SA est venu constater ceci et un devis a été demandé à l'entreprise Guisolan SA.

Cet investissement de CHF 90'000.- serait payé par la caisse et avec le MCH2, la charge annuelle serait de CHF 3'600.- sur 25 ans.

M. Pierre Rey demande si l'affaissement se situe vers la cave.

M. le Syndic lui répond positivement. Il précise que la même chose avait dû être faite il y a environ 10 ans de l'autre côté, en raison d'un puits perdu. Lors d'une discussion avec M. Bürgy du Service des ponts et chaussées, celui-ci a informé qu'il est préférable de faire les travaux avant la réfection de la route pour éviter un affaissement. Les travaux pourraient être effectués en 2 fois. En premier, il faudrait scier une bande le long du bâtiment et la laisser pendant 1 à 2 mois pour voir comment le bâtiment bouge, si c'est uniquement la première partie ou en profondeur.

M. Jean-Charles Schüpbach Moret dit que la façade est fissurée. Il dit que la façade devra être refaite.

M. le Syndic dit qu'il y aura un point relatif à l'Auberge dans les informations communales. Le bâtiment avait été rénové dans les années 80. Il n'y a pas eu de grosses rénovations depuis.

M. Jean-Charles Schüpbach Moret dit qu'il faudrait donc investir un montant conséquent sur les prochaines années pour refaire le bâtiment.

M. le Syndic lui répond qu'il ne faudra pas un montant si conséquent. Il dit qu'à ce jour, ce montant est nécessaire. Le Conseil communal informe l'Assemblée communale de ce qu'il faudrait entreprendre en priorité.

M. Pierre Rey dit que l'infiltration est causée en raison de la cave.

M. le Syndic lui indique que l'écoulement ne peut pas aller directement au ruisseau. Celui-ci passe sous le perron de l'Auberge.

M. Damien Corminboeuf demande pourquoi cet investissement n'est pas couplé avec la réfection de la route, car les installations de chantier seront sur place.

M. le Syndic lui répond que ce sera 2 entreprises différentes : le goudron sera fait par le canton et les travaux en profondeur devront être effectués avant. M. Bürgy du Service des ponts et chaussées a dit qu'il fallait faire les travaux des fondations avant la route. M. le Syndic demande l'avis de M. Luc Corminboeuf qui est du métier.

Mme Isabella Jaquenoud demande si le plafond de la cave sera touché, car elle a souvenir qu'il était abîmé.

M. le Syndic répond que non, les travaux seront extérieurs.

M. Luc Corminboeuf dit que techniquement, s'il y a un problème sur les fondations, il est vrai que c'est mieux de faire à part de la réfection de la route, par une autre entreprise qui s'occupe spécifiquement de ça. Le canton ne fait que le tapis.

M. Gérald Moret dit que l'affaissement est probablement dû aux camions supplémentaires et aux chargements plus lourds. Il demande si le Conseil communal a déjà demandé à l'Etat de participer à cette réfection.

M. le Syndic lui répond qu'ils donneront peut-être quelque chose à l'avenir, une collaboration future. Mais cette réfection aujourd'hui est à la charge de la Commune.

M. Gérald Moret lui demande s'il ne serait pas mieux d'avoir cette discussion avant de faire les travaux.

M. le Syndic lui répond que la porte est ouverte avec M. Bürgy.

M. Pierre Rey dit qu'il faut de toute manière refaire la route au stop car elle devient bosselée.

M. le Syndic répond qu'elle sera entièrement refaite depuis la Grande salle jusqu'à la sortie côté Granges.

M. Pierre Rey dit se rappeler que la location du restaurant était à l'époque, à son souvenir, de CHF 1800.- à l'époque, et que de gros montants y ont été investis en 1988-1989, plus de CHF 400'000.-. A son avis, un nouveau aurait pu être construit avec tous ces investissements.

M. le Syndic dit que c'est un vieux bâtiment, qui date de 1803.

M. Pierre Rey avoue qu'il est bien restauré et est impeccable, mais il faut se poser la question de l'avenir, de quoi faire.

M. le Syndic dit que c'est fait et propose de passer directement au point de l'avenir de l'Auberge qui était prévu dans les informations communales, au vu des questions.

M. Claude Andrey donne des explications. Il informe l'assemblée que M. Béguin, associé-gérant de BCG Traiteur Sàrl, a avisé le Conseil communal de sa situation dramatique ainsi que la mise en faillite prochaine de la société. Suite à une séance avec la Commission financière, la question de l'avenir de l'auberge se pose. Tout en sachant que des investissements ont été réalisés ces dernières années sur celle-ci, le Conseil communal consulte aujourd'hui l'Assemblée communale pour connaître son avis sur l'avenir à donner à ce bâtiment. L'auberge est un lieu de vie et de rencontre au centre du village et fait partie de son histoire. C'est pourquoi le Conseil communal a le souhait d'assurer sa continuité et de ne pas laisser le bâtiment à l'abandon comme c'est le cas dans d'autres villages. Il y aurait par exemple la possibilité de réaffecter le bâtiment. Quel que soit le choix de l'Assemblée et la situation future, l'extérieur (fondations) et la toiture nécessitent une rénovation immédiate. Dans le cas contraire, l'état de cet objet va vite se détériorer et nécessitera plus de travaux l'avenir et un plus grand investissement. Le Conseil communal prévoit de louer l'appartement situé au 1^{er} étage pour une durée déterminée afin que celle-ci ne soit pas vide. Une annonce va être publiée au pilier public. Si quelqu'un est intéressé, il peut prendre contact avec un membre du Conseil communal ou le bureau communal. Le Conseil communal va constituer une commission afin de discuter de l'avenir de l'Auberge. Celle-ci sera constituée d'un membre du Conseil communal, d'un membre de la Commission financière ainsi que de 3 citoyens. Les personnes intéressées peuvent envoyer un courrier ou un mail à l'Administration communale.

M. Gérald Moret demande s'il s'agit d'une commission consultative ou d'une commission décisionnaire.

M. Claude Andrey répond qu'il s'agit d'une commission de prise de position sur l'avenir de l'Auberge.

M. Marcel Ansermet dit que c'est toujours l'Assemblée qui décide.

M. Gérald Moret dit que pour Valtraloc, c'est sans l'avis de la Commission selon lui. Il demande si la voix de cette nouvelle commission « restaurant » sera entendue.

M. le Syndic répond que ce n'est pas vrai. Lors de la dernière assemblée, M. Perrin avait précisé qu'il siégeait depuis 5 ans dans une commission et n'avait jamais été convoqué. La réponse avait été donnée. Quand il s'agit de décisions communales à prendre et à traiter, ce n'est pas à la Commission de le faire, celle-ci n'est pas assermentée. Il y a 5 commissions qui doivent être constituées par l'Assemblée pour la prochaine législature. Les commissions telles que celles pour le restaurants ou le chemins sont consultatives, afin de donner leur avis, mais pas l'avis personnel des membres, pour le bien de la population et dans la collégialité.

M. Gérald Moret dit que certaines commission sont élues par l'Assemblée communale et d'autres nommée par le Conseil communal et n'ont pas le même rôle. Il dit qu'en finalité c'est toujours le Conseil communal qui décide. Il demande les commissions élues par l'Assemblée.

M. le Syndic lui répond qu'il y aura 5 commissions à élire par l'Assemblée : La Commission financière, la Commission locale du feu, la Commission d'aménagement, la Commission de naturalisation et celle de l'énergie. Les autres sont des commissions consultatives. Vu que nous sommes un petit village, c'est l'occasion d'ouvrir la porte aux citoyens pour donner des idées. Par exemple, pour les chemins AF, il n'y a pas de différence pour le Conseil communal de commencer par celui de la Malafin ou un autre. Or, il a été demandé l'avis de la Commission, constituée d'agriculteurs, qui eux utilisent quotidiennement ces chemins et sont concernés.

M. Marcel Ansermet dit que les commissions sont faites pour ouvrir le débat et que des personnes soient plus informées sur certaines affaires. Puis, les membres de ces commissions se consultent entre elles et prennent position devant l'Assemblée pour ou contre le projet.

M. Gérald Moret le remercie pour cette explication.

M. Pierre Rey précise que le Conseil communal doit arriver devant l'Assemblée communale avec des projets réalisables et chiffrés. Les Commissions sont là pour aider le Conseil communal. Ce n'est pas le Conseil communal qui décide, mais l'Assemblée.

M. le Syndic lui répond que c'est l'Assemblée qui a décidé de faire Valtraloc, pas le Conseil communal.

M. le Syndic passe donc au vote de cet investissement.

3.2. Approbation

Approbation : 21 personnes ; avis contraires : 4 personnes ; abstentions : 6 personnes :
L'investissement est accepté.

4. Règlement des finances (RFin)

4.1. Présentation

M. le Syndic présente le règlement des finances. Il informe que celui doit être fait suite à l'introduction du MCH2. Ce règlement a été élaboré en collaboration avec la Commission financière, l'organe de révision ainsi que le Service des communes.

La principale modification est que le Conseil communal avait jusqu'ici une délégation de compétences de CHF 25'000.-. Avec le nouveau MCH2, ce règlement prévoit une délégation de compétences au Conseil communal de CHF 30'000.-. Les imputations internes inférieures à CHF 5'000.- sont autorisées. Si cela dépasse ce montant, la Commission financière doit être consultée.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote

Le Conseil communal recommande d'accepter ces statuts.

4.2. Approbation

Approbation : 24 personnes ; pas d'avis contraire ; Abstentions : 2 personnes

5. Informations communales

5.1. Réfection d'une salle de classe selon budget 2021

M. le Syndic dit qu'une nouvelle école sera construite à Fétigny, composé de 7 classes. A Ménières, 2 salles de classes seront permanentes (en haut) et la salle du bas va probablement devenir la salle de bricolage pour le cercle scolaire. La salle de couture sous le bâtiment communal (ancienne poste) devient trop étroite. La salle du bas de l'école serait idéale pour les ACM/ACT et Fétigny n'a prévu que des salles d'étude.

Un montant de CHF 25'000.- environ est prévu dans le budget 2021 pour la rénovation d'une des salles de classe. La seconde sera rénovée l'année prochaine.

5.2. Terrain multisports

M. le Syndic informe que des visions locales seront organisées avec le Service des biens culturels et le Service des bâtiments scolaires.

5.3. Avenir de l'Auberge

M. le Syndic dit qu'il n'y a aucune opportunité en 2021 pour la restauration. L'idée de créer une commission pour l'Auberge vient d'une discussion avec la Commission financière. En effet, c'est un bâtiment qui coûte depuis des années et qui nécessite des gros frais à l'avenir. C'est pourquoi une réflexion doit être faite. A savoir si les citoyens veulent garder un lieu de rencontre ou réaffecter le bâtiment.

5.4. Réfection des chemins AF

M. le Syndic rappelle qu'un montant de CHF 52'000.- apparaît dans les comptes 2020 concernant la réfection du chemin de la Malafin.

Le projet global a été élaboré par le bureau Pillonel-Giner à Estavayer-le-Lac en collaboration avec la commission des chemins AF. Il passe la parole à M. Marcel Ansermet.

M. Marcel Ansermet rappelle que lors de l'été 2018, le chemin de la Malafin a été très abîmé par de violents orages et a été rendu impraticable. Des experts de l'érosion des cantons de Fribourg et Vaud ont étudié la situation.

Après analyse de la situation, ceux-ci ont informé vouloir entrer en matière pour une subvention fédérale et cantonale pouvant aller jusqu'à 52 %, à condition de revoir l'ensemble des chemins de la Commune, qu'ils soient en terre ou en dur.

Le bureau Pillonel-Giner a été mandaté et a présenté un projet. Celui-ci a été également été présenté aux responsables cantonaux et fédéraux qui l'ont approuvé. Ils ont approuvé une subvention de 52 % sur le montant total du projet, soit près de CHF 2 millions (montant pas définitif), le montant à la charge de la Commune serait d'environ CHF 900'000.-. Cette subvention serait l'occasion de refaire ces chemins.

Certaines personnes diront que c'est trop cher, mais M. Ansermet rappelle de précédentes assemblées où il a été avancé que rien n'était fait pour ces chemins communaux. Le projet sera présenté lors de l'Assemblée de l'automne 2021.

La commission est composée de Mlle Aurore Moret et MM. Georges Rey et Pascal Robert, qui empruntent quotidiennement ces chemins.

L'investissement sera présenté et voté lors de l'Assemblée de l'automne 2021.

L'Assemblée devra choisir entre le projet global ou refaire uniquement le chemin de la Malafin : le mettre à 3 mètres, réviser les canalisations et une partie en haut, qui touche le canton de Vaud, qui financera probablement une partie de celui-ci.

Si l'Assemblée décide que le montant est trop élevé, il faudra de toute manière refaire celui de la Malafin, et il sera entièrement à la charge de la Commune. En effet, le canton et la confédération ne subventionnent pas s'il ne s'agit pas d'un projet global.

M. Jean-Charles Schüpbach Moret demande combien coûterait la réfection du Chemin de la Malafin uniquement.

M. Marcel Ansermet lui répond que celui-ci coûterait environ CHF 500'000.- à lui seul et pour tous les chemins, CHF 900'000.- seraient à la charge de la Commune.

M. le Syndic donne des indications sur le plan des chemins.

M. Pierre Rey indique qu'à l'époque, les 3 chemins principaux ont été refaits : l'Epi, la Poste. Il n'a pas remarqué que le ruisseau augmente en raison de nos sources inutilisées. Selon lui, les inondations viennent du fait que le petit bois en face de la maison de M. Freiburghaus, sur la Route de Sassel, a été supprimé, qui servait de bassin de rétention naturel. Il pense qu'il faudrait créer un bassin de rétention, vu que la canalisation existe déjà. Il dit que ce projet nécessite une grande réflexion.

M. Marcel Ansermet dit qu'il y a beaucoup de sources à ce problème. En effet, avant il y avait beaucoup de pâturages. Actuellement, de nombreux agriculteurs ont cessé le bétail laitier et il y a donc plus de cultures ouvertes, qui retiennent donc moins l'eau. De plus, de gros orages ont eu lieu ces dernières années. L'Institut agricole de Grangeneuve essaie d'organiser par exemple des rotations avec les agriculteurs pour essayer de trouver des solutions, avec des mesures simples à ce ruissellement.

M. le Syndic profite de l'occasion pour aviser l'Assemblée que des travaux seront entrepris par le canton pour créer une canalisation et récupérer leurs eaux sur le Route de Fétigny, à proximité de l'ancien stand de tir.

La Commune avait proposé de se raccorder à sa canalisation, mais il a été avancé que dans quelques années, les eaux des routes devront être récupérées ou analysées. C'est pourquoi le canton va construire sa propre canalisation.

M. Gérald Moret dit que la Commune va faire CHF 2 millions de travaux sur des chemins qui répondent à un remaniement parcellaire obsolète et qui n'est pas adapté aux travaux et machines actuels. On ne sait pas de quoi sera fait l'avenir, mais il y a 10 ans, cela aurait pu être réglé par un remaniement parcellaire. Celui-ci aurait coûté CHF 400'000.- pour le tout. Il a été refusé par l'Assemblée. Il y a 10 ans, c'était à la charge des propriétaires, ce qu'il estime

normal. Il estime inutile par exemple d'investir sur le chemin de la Gravière, qui faire l'objet d'une extension sur 10 à 15 ans. Le chemin sera au final suspendu au-dessus de la Gravière ?

M. le Syndic répond que c'est pour ça que le plan est proposé ce jour, et certains chemins peuvent être modifiés. Le remaniement parcellaire a été balayé il y a 10 ans, si la Commune veut toucher des subventions pour le Chemin de la Malafin, un projet global devait être élaboré. Le Conseil communal a décidé de faire cette étude, car cela fait des années que des citoyens approchent le Conseil communal pour lui demander de faire quelque chose pour les chemins. Le Conseil communal a réfléchi, regardé si cela était possible financièrement et va proposer un projet à l'Assemblée communale, qui l'acceptera ou non.

M. Gérald Moret demande l'avis des membres de la Commission des Chemins AF.

M. le Syndic répond qu'à ce jour c'est partagé, car il y a plus d'arguments personnels que de collégialité.

M. Pierre Rey demande s'il ne faudrait pas mettre des personnes qui ne sont pas agricultrices dans cette commission et qui pourront apporter une autre opinion qui sera tout aussi intéressante.

5.5. Commissions législature 2021/2026 (collégialité)

M. le Syndic indique que 5 commissions devront être nommées par la prochaine Assemblée communale : La Commission financière, la Commission locale du feu, la Commission de l'aménagement, la Commission de naturalisation et la Commission de l'énergie. Si quelqu'un dans la salle ou dans l'entourage est intéressé, il est prié de prendre contact avec le Conseil communal ou le bureau communal.

Il informe que la prochaine législature commence le lundi 19 avril 2021 et que les Conseillers communaux seront assermentés le 17 avril 2021.

M. Jean-Charles Schüpbach demande si la Commission locale du feu à toujours lieu d'être, vu que la Commune aura l'obligation de faire visiter les constructions par un spécialiste incendie qui aura suivi la formation.

M. le Syndic lui répond que c'est les 5 commissions obligatoires. Par exemple, il n'y a jamais eu de Commission énergie à Ménières. Les contrôles de constructions seront confiés à une entreprise externe.

M. Joël Robert demande si ces commissions devront être votées à la prochaine Assemblée à l'automne ou une assemblée extraordinaire aura lieu pour nommer les commissions.

M. le Syndic lui répond que le Conseil communal n'a pas encore décidé. La question s'est justement posée lors de la dernière séance du Conseil communal. Ce qui est sûr, c'est qu'un journal va paraître au début de l'été avec les informations.

5.6. Conseil communal : fin du mandat de M. Jael Folly

M. le Syndic informe que M. Jael Folly va prendre congé après presque 10 ans au Conseil communal. Il le remercie pour son travail et un présent lui sera remis lors de la dernière séance du Conseil communal. Le Conseil communal lui souhaite bon vent et il est applaudi par l'Assemblée communale.

5.7. Assermentation des élus au Conseil communal le 17 avril 2021 Bienvenue à Mme Renate Lüthi

M. le Syndic informe de l'assermentation le 17 avril prochain. Il souhaite la bienvenue à Mme Lüthi, la remercie d'avoir accepté et le Conseil communal se réjouit de travailler à ses côtés.

5.8. Départ à la retraite de M. Jean-Claude Perret

M. le Syndic félicite M. Perret pour sa retraite bien méritée et le remercie pour tout le travail accompli durant ces nombreuses années. Il précise qu'il reste actif au sein de la Commune et lui remet un présent.

6. Divers

M. Pierre Rey dit que le Conseil communal a de la chance d'avoir une dame dans la prochaine législature. L'avis d'une dame est important.

M. Marcel Ansermet lui confirme que le Conseil communal est content d'accueillir Mme Lüthi.

Mme Renate Lüthi espère que l'Assemblée communale s'en rappelle pour la prochaine séance.

M. Gérald Moret dit que selon le MCH1, le Conseil communal avait une délégation de compétence de CHF 25'000.-. Or, le Conseil communal a racheté la braisière et le four pour un montant de CHF 30'000.- et a donc dépassé sa compétence.

M. le Syndic lui demande de faire un écrit et qu'il lui sera répondu lors de la prochaine assemblée. Il dit que la délégation de compétence est prévue pour les achats et vente immobiliers et de terrain. Il rajoute que la réparation du chemin de la Malafin a coûté plus de CHF 50'000.- et cela n'a pas posé de problème.

Mme Béatrice Moret demande si le bâtiment de l'Auberge est protégé.

M. le Syndic lui répond positivement.

Mme Béatrice Moret en déduit donc que le Service des biens culturels pourra poser des conditions.

M. le Syndic lui répond qu'effectivement, il doit être refait à l'identique.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée.

L'assemblée est levée à 21h55

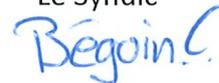
La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin